



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 novembre 2023  
(OR. en)

15322/23

JEUN 258  
SOC 761  
SAN 653  
EDUC 432

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|               |                                                                                                                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                  |
| Destinataire: | délégations                                                                                                                                                     |
| Objet:        | Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 23 novembre 2023.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une  
approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES  
GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. Le droit à la santé mentale est lié au droit à la dignité humaine, consacré à l'article 1<sup>er</sup> de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi qu'au droit à l'intégrité de la personne, y compris l'intégrité mentale, visé à l'article 3, et au droit à la protection de la santé énoncé à l'article 35 de la charte. Les traités de l'UE confèrent explicitement aux institutions de l'Union des compétences d'appui pour traiter les questions de santé mentale, en particulier l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et l'article 3, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne. En outre, l'article 153, paragraphe 1, TFUE confère des pouvoirs implicites aux institutions de l'Union dans le domaine de la santé des travailleurs.
2. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé mentale comme "un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté"<sup>1</sup>. Le suivi de la santé mentale s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour atteindre l'objectif de développement durable 3, cible 3.4<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la santé, Principaux repères, "Santé mentale: renforcer notre action", 2022.

<sup>2</sup> Nations unies, Objectifs de développement durable (ODD), ODD 3, Cible 3.4: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être".

3. Le cinquième objectif pour la jeunesse européenne<sup>3</sup>, qui consiste à "atteindre un meilleur niveau de bien-être mental et mettre un terme à la stigmatisation des problèmes de santé mentale, en promouvant l'inclusion sociale de tous les jeunes", se focalise particulièrement sur les mesures de prévention, le développement d'une approche inclusive et intersectionnelle, et la lutte contre la stigmatisation. En outre, le troisième objectif pour la jeunesse européenne encourage l'inclusion de tous les jeunes dans la société, et le neuvième vise à renforcer la participation démocratique et l'autonomie des jeunes.

#### CONSTATANT CE QUI SUIT:

4. Nos sociétés ont été ébranlées par la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la crise alimentaire et énergétique qu'elle a entraînée, la crise inflationniste et la crise climatique, qui se sont toutes aggravées, continuent de renforcer le stress sociétal subi par les jeunes et ont rendu encore plus évidentes les inégalités préexistantes. Ces crises successives ont eu des répercussions sur différents groupes de jeunes à des degrés divers, les groupes en situation de vulnérabilité étant touchés de manière disproportionnée. Il est également apparu clairement que les jeunes ayant le moins d'opportunités ne jouissent pas d'une égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement<sup>4</sup> et aux soins de santé, qui sont des droits de l'homme. Des facteurs comme la santé mentale et physique, les conditions de vie, de travail et de logement, l'accès à l'apprentissage formel, non formel et informel, les possibilités d'emploi et les activités de loisirs, y compris les activités physiques et sportives, ainsi que les relations sociales, sont tous essentiels à la résilience des jeunes. Ces dernières années ont pesé sur la santé mentale des jeunes dans l'UE, portant ainsi atteinte à leur bien-être général<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).

<sup>4</sup> Comme l'indique Eurostat dans ses statistiques pour 2020, tous les États membres de l'UE ont enregistré un taux de privation grave de logement plus élevé chez les jeunes que pour l'ensemble de la population.

<sup>5</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur une approche globale en matière de santé mentale, COM(2023) 298 final.

5. Selon les estimations publiées par l'Institut de mesures et d'évaluation de la santé (IHME - Institute for Health Metrics and Evaluation)<sup>6</sup>, plus d'un jeune sur six dans l'UE, soit plus de 14 millions de personnes, ont souffert d'un trouble de santé mentale en 2019 (17,4 % des personnes âgées de 15 à 29 ans). La proportion de jeunes ayant signalé des symptômes de dépression a plus que doublé dans plusieurs pays de l'UE pendant la pandémie de COVID-19, les femmes et les jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés étant particulièrement touchés.
6. L'édition 2022 de la publication "Health at a Glance: Europe" ("Panorama de la santé: Europe")<sup>7</sup> indique que près d'un jeune Européen sur deux (49 %) a fait état de besoins non satisfaits en matière de soins de santé mentale en 2022 (53 % en 2021), contre 23 % pour la population adulte. Le rapport souligne que les inégalités en matière de santé mentale parmi les jeunes, y compris en fonction du genre, ont également persisté, et, dans certains cas, se sont creusées, pendant la pandémie de COVID-19. En outre, le suicide est actuellement la deuxième cause de décès chez les jeunes en Europe.
7. Les données de l'enquête d'Eurofound "Vivre, travailler et COVID-19"<sup>8</sup> ont révélé que les jeunes âgés de 18 à 29 ans qui estimaient que leur foyer connaissait des difficultés financières étaient nettement plus susceptibles de souffrir de dépression au cours de la pandémie. En moyenne, dans l'ensemble de l'UE, deux tiers des jeunes qui ont signalé connaître des difficultés financières pourraient être considérés comme ayant été exposés à un risque de dépression pendant la pandémie (67 %), contre un peu moins de la moitié (45 %) pour les jeunes qui n'ont pas signalé de difficultés financières.

---

<sup>6</sup> The Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME) Global Health Data Exchange (GHDx) (Échange de données relatives à la santé au niveau mondial de l'Institut de mesures et d'évaluation de la santé), 2020.

<sup>7</sup> OCDE/Union européenne, "Health at a Glance: Europe 2022, State of Health in the EU Cycle" ("Panorama de la santé: Europe 2022, Cycle sur l'état de la santé dans l'UE"), Éditions OCDE, Paris, 2022.

<sup>8</sup> Eurofound, "Living, working and COVID-19 dataset" (ensemble des données de l'enquête "Vivre, travailler et COVID-19"), 2021.

8. D'après l'enquête de l'UE sur la solitude menée en 2022<sup>9</sup>, l'incidence de la solitude chez les jeunes est plus élevée que pour les générations plus âgées. Bien que la solitude chez les jeunes ait augmenté à la suite de la pandémie de COVID-19, les travaux précédents du Centre commun de recherche ont montré que le sentiment de solitude chez les jeunes âgés de 18 à 25 ans avait été deux fois plus répandu entre 2016 et le printemps de 2020.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

9. La Commission européenne a adopté une communication sur une approche globale en matière de santé mentale<sup>10</sup>. La communication invite les États membres à promouvoir une approche globale et axée sur la prévention qui intègre la santé mentale dans l'ensemble des politiques de l'UE en tant qu'enjeu de santé publique, en s'engageant à améliorer la qualité de vie, en s'attaquant aux déterminants et aux problèmes transversaux afin de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes en situation de vulnérabilité, et en particulier à la prévalence des problèmes de santé mentale dans ces groupes, y compris chez les jeunes. Plusieurs initiatives phares portent sur la santé des enfants et des jeunes, abordant tant la santé mentale que la santé physique de manière globale. D'après cette communication, chaque citoyen de l'UE doit avoir accès à une prévention adéquate et efficace. L'animation socio-éducative, en particulier, joue un rôle important pour ce qui est de la promotion du bien-être des jeunes et de la prévention des problèmes de santé mentale.

---

<sup>9</sup> Casabianca, E.J., Nurminen, M., Interventions to reduce loneliness among youth, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2022, doi:10.2760/793941, JRC129905.

<sup>10</sup> Voir la note de bas de page n° 5.

10. Les déterminants de la santé mentale interagissent avec les inégalités existantes dans la société, ce qui expose certaines personnes à un risque plus élevé de mauvaise santé mentale que d'autres. En outre, la violence, la haine et la discrimination peuvent être à l'origine d'une mauvaise santé mentale, ce qui fait de la promotion de l'égalité au sein de nos sociétés une mesure préventive essentielle pour remédier à ces problèmes .
11. L'Eurobaromètre sur la jeunesse et la démocratie dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022<sup>11</sup> a indiqué que les jeunes considèrent que l'amélioration de la santé mentale et physique et du bien-être constitue le thème prioritaire le plus important de l'Année européenne de la jeunesse, avec le changement climatique (les deux ont été qualifiés de "priorité absolue" par 34 % des personnes interrogées). En outre, les données de l'Eurobaromètre montrent que la deuxième plus grande attente des jeunes vis-à-vis de l'UE, après le fait qu'elle préserve la paix, est le fait qu'elle accroisse les possibilités d'emploi.
12. L'Année européenne de la jeunesse s'est concentrée, entre autres, sur le rétablissement de perspectives positives pour les jeunes et comprenait des activités de soutien à leur santé mentale et bien-être. Lors de sa conférence de clôture, intitulée "Claim the Future" ("Revendiquer l'avenir"), les jeunes participants, les responsables politiques et les parties prenantes ont appelé à privilégier davantage la prévention en matière de santé et la lutte contre les problèmes de santé mentale et la solitude.

---

<sup>11</sup> Flash Eurobaromètre [2282 / FL502], Jeunesse et démocratie dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse, mai 2022.

13. L'exercice physique régulier et les activités sportives, ainsi que la participation à des activités culturelles, peuvent améliorer l'état de santé et de bien-être général des jeunes, avec des effets bénéfiques importants à court et à long terme sur la santé mentale. Comme le montrent les données<sup>12</sup>, l'inactivité physique tend à augmenter avec l'âge; il devient ainsi de plus en plus vital que les jeunes aient les connaissances de base et les comportements qui leur permettent de maintenir de manière autonome un mode de vie actif et sain tout au long de leur vie.
14. Les principales préoccupations exprimées par les jeunes en ce qui concerne l'instabilité économique, la précarité de l'emploi ou l'éco-anxiété croissante génèrent des problèmes de santé mentale qui ne peuvent être attribués exclusivement à des processus pathologiques. 75 % des enfants et des jeunes ont "peur" de penser à l'avenir<sup>13</sup>. La pandémie de COVID-19 a placé la santé publique au premier rang des priorités politiques. Les problèmes sociaux multidimensionnels ne peuvent être gérés qu'en adoptant une approche transversale: c'est là une leçon à tirer de la crise socio-économique et sanitaire de ces dernières années.

---

<sup>12</sup> Eurobaromètre spécial 525, Sport et activité physique, septembre 2022.

<sup>13</sup> Caroline Hickman, Elizabeth Marks, Panu Pihkala, Susan Clayton, R Eric Lewandowski, Elouise E Mayall, Britt Wray, Catriona Mellor, Lise van Susteren, *Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey*, The Lancet Planetary Health, Volume 5, numéro 12, décembre 2021, p. 863.

15. Les organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soulignent l'importance d'appliquer une approche multisectorielle à la protection et la prise en charge de la santé mentale des jeunes, affirmant que "de nombreux facteurs de protection de la bonne santé mentale dépassent le cadre des systèmes de santé mentale ou des programmes spécifiquement conçus pour renforcer ou protéger la santé mentale. Les facteurs sociaux, économiques et culturels, tels que le statut professionnel, les revenus, la santé physique, les expériences durant l'enfance et l'adolescence, ont tous une incidence importante sur la santé mentale tout au long de la vie"<sup>14</sup>. Par ailleurs, le rapport d'Eurofound<sup>15</sup> de 2021 susmentionné indiquait que la baisse la plus importante du bien-être mental (qui avait atteint son niveau le plus bas dans toutes les tranches d'âge depuis le début de la pandémie) était observée parmi ceux qui avaient perdu leur emploi.
16. L'insécurité de l'emploi, les conditions de travail précaires et le chômage constituent des déterminants socio-économiques importants pour la santé mentale. Aider les jeunes à passer à l'âge adulte, à trouver et à garder un emploi devrait être une priorité en matière de politique économique, de politique sociale et de politique de santé publique. Les employeurs jouent un rôle important pour ce qui est de gérer les risques psychosociaux au travail afin de prévenir les répercussions négatives potentielles sur la santé mentale de leurs salariés, y compris des jeunes travailleurs.

---

<sup>14</sup> OCDE, *A New Benchmark for Mental Health Systems: Tackling the Social and Economic Costs of Mental Ill-Health*, Éditions OCDE, Paris, p. 162, 2021.

<sup>15</sup> Eurofound, *Living, working and COVID-19 dataset* (ensemble des données de l'enquête "Vivre, travailler et COVID-19"), 2021.

17. La Commission européenne a adopté la communication intitulée "Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040"<sup>16</sup>, selon laquelle il convient d'accorder une attention particulière aux jeunes des zones rurales et éloignées, dont les conditions de santé mentale et les besoins en matière de soins peuvent différer de ceux des jeunes des zones urbaines. En raison des conditions de vie spécifiques des jeunes dans les zones rurales, éloignées, périphériques, moins développées et dans les régions ultrapériphériques, par exemple à cause de la précarité et des lacunes des services publics, de l'isolement, des possibilités d'emploi limitées et des conditions de travail difficiles<sup>17</sup> qui peuvent avoir une incidence négative sur leur santé mentale, des mesures spécifiques fondées sur une analyse probante doivent être prises pour les jeunes vivant dans ces zones. Selon Eurostat<sup>18</sup>, la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant dans les zones rurales de l'UE qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) était plus élevée que pour les jeunes en zone urbaine. S'ajoute à ce degré de précarité, qui est en soi une des causes des problèmes de santé mentale, le fait que les jeunes des zones rurales sont moins susceptibles de consulter un médecin en raison des longues distances qu'ils devraient parcourir<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Communication de la Commission européenne, "Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040", COM(2021) 345 final.

<sup>17</sup> Voir la note de bas de page n° 15.

<sup>18</sup> Eurostat, 2023. Statistics of young people neither in employment nor in education and training by sex, age and degree of urbanisation (NEET rates), mai 2023.

<sup>19</sup> Annuaire régional d'Eurostat 2017.

18. Bien que la question de la santé mentale touche de manière générale tous les jeunes de l'UE, plus les désavantages auxquels sont confrontés les jeunes sont nombreux, plus la vulnérabilité de ces derniers est grande. Outre les autres difficultés nombreuses et complexes qu'ils doivent surmonter, les jeunes menacés d'exclusion sociale ou en situation de vulnérabilité, tels que, par exemple, les personnes issues de minorités ethniques, les personnes LGBTI, les personnes handicapées, les personnes accueillies dans les institutions de protection de la jeunesse, les personnes sans protection parentale ou risquant de la perdre, ou celles qui se trouvent dans des situations socio-économiques défavorisées, sont plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale. L'exposition à la discrimination et aux inégalités nuit à leur santé mentale, en particulier lorsque les jeunes subissent des discriminations ou des désavantages multiples. Il est également préoccupant de constater que ces groupes de jeunes ne reçoivent pas toujours l'attention particulière dont ils ont besoin pour leur développement social dans les écoles et dans d'autres établissements d'enseignement, ce qui peut conduire au harcèlement. Il est très important d'améliorer l'état de santé mentale et de bien-être ainsi que de développer les compétences socio-émotionnelles des jeunes, de leurs éducateurs et des animateurs socio-éducatifs, et de lutter contre le harcèlement, y compris le cyberharcèlement, le harcèlement sexuel et les abus.
19. Pour que les citoyens d'un État développent un sentiment d'appartenance à la communauté, condition indispensable à la stabilité de cet État, il est crucial de mettre en œuvre des mesures préventives pour atténuer les problèmes de solitude, de la peur, d'anxiété, de vulnérabilité et de précarité, auxquels les jeunes sont particulièrement exposés, ainsi que de favoriser les facteurs de protection que sont la résilience et le bien-être, et de contribuer ainsi à la création de sociétés justes offrant une égalité des chances pour tous. Il est également essentiel d'associer les jeunes à la prise de décision en matière de politiques susceptibles d'avoir une incidence sur leur santé mentale et de tenir compte de leur point de vue.

20. D'après le rapport intitulé "The impact of the COVID-19 pandemic on the mental health of young people: policy responses in European countries" ("L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des jeunes: réponses des pouvoirs publics dans les pays européens")<sup>20</sup>, en offrant des possibilités de socialisation, de partage d'expériences et de développement d'un sentiment d'appartenance, l'animation socio-éducative joue un rôle essentiel pour ce qui est de la protection de la santé mentale des jeunes.

LES ÉTATS MEMBRES, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, SONT INVITÉS À:

21. Améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes de leurs pays respectifs, promouvoir une approche intersectorielle visant à prévenir les problèmes de santé mentale, supprimer les obstacles structurels au développement personnel et professionnel des jeunes et créer des environnements propices à leur bien-être socio-économique et psychologique.
22. Favoriser un meilleur accès équitable et abordable pour les jeunes, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, aux services de soins de santé mentale qui offrent une prévention, un traitement et des soins, tout en travaillant de plus en plus dans toutes les disciplines et en s'orientant vers des solutions centrées sur la personne et de proximité.

---

<sup>20</sup> Commission européenne, Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, "The impact of the COVID-19 pandemic on the mental health of young people: policy responses in European countries" ("L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des jeunes: réponses des pouvoirs publics dans les pays européens"), Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022.

LA COMMISSION EST INVITÉE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

23. Maintenir une approche proactive de la santé mentale, qui l'aborde selon une perspective multisectorielle à la fois préventive et interventionniste, en accordant une attention particulière aux spécificités des jeunes de l'UE, en particulier ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, et en visant leur réintégration et leur inclusion sociale.
24. Promouvoir des actions visant à améliorer la santé mentale des jeunes dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, en tenant compte des problèmes de santé mentale résultant d'une combinaison de facteurs matériels et psychosociaux, y compris les événements indésirables chez les enfants, la précarité, l'insécurité, le manque de cohésion sociale, les relations familiales et sociales, l'inégalité d'accès aux droits et aux services sociaux de base, la vulnérabilité dans les environnements éducatifs, le rôle des médias sociaux, l'accès au logement, les besoins spécifiques des jeunes dans les zones rurales et, en général, toute situation défavorable qui empêche les jeunes de jouir pleinement de leurs droits.
25. Encourager les études concernant l'incidence des problèmes de santé mentale sur les jeunes dans l'UE. Outre l'âge, ces études pourraient envisager d'utiliser des données ventilées par d'autres éléments clés qui ont une incidence sur la vie des jeunes. Ces études contribueront à mieux orienter les actions et l'investissement des ressources. Favoriser la diffusion de ces études dans le cadre des efforts de sensibilisation visant à lutter contre la stigmatisation continue liée aux problèmes de santé mentale et soutenir le transfert entre les États membres de bonnes pratiques en matière de santé mentale fondées sur des données probantes.

LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, SONT INVITÉS À:

26. Coordonner les efforts visant à réduire les taux d'incidence et de prévalence des problèmes de santé mentale chez les jeunes en étant à l'écoute des jeunes en ce qui concerne leurs besoins et difficultés spécifiques , ainsi que les solutions qu'ils proposent, et en prenant des mesures.
27. Tenir compte de la prévalence des problèmes de santé mentale chez les jeunes dans l'UE lors de l'élaboration de politiques qui soient à la mesure du problème, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures préventives. Veiller à ce que les mesures proposées soient globales et fondées sur des données probantes et à ce que l'élaboration des politiques aille de pair avec les plus récentes données scientifiques, recommandations et études sur la santé mentale menées dans l'UE et dans chaque État membre.
28. Encourager les actions de déstigmatisation des problèmes de santé mentale et de sensibilisation en diffusant des messages qui invitent les jeunes à adopter des comportements qui améliorent leur bien-être mental et à demander l'aide des professionnels des structures de prévention des risques psychologiques afin d'atténuer leurs souffrances et d'éviter les suicides.
29. Favoriser l'éradication des messages de haine, de violence et d'abus dans les médias, y compris les médias sociaux, qui ciblent les groupes de jeunes les plus vulnérables, en défendant les droits de l'homme et les libertés fondamentales de ces jeunes et en contribuant ainsi à leur bien-être psychologique et émotionnel.

30. Soutenir la mise en œuvre des 20 initiatives phares et autres actions de la communication sur une approche globale de la santé mentale<sup>21</sup>, dans un large éventail de domaines essentiels pour relever les défis en matière de santé mentale dans l'ensemble de l'UE et au niveau national, y compris l'élaboration de lignes directrices et le transfert de bonnes pratiques et d'approches innovantes pour s'attaquer à la question de la santé mentale des jeunes.
31. Créer des moyens et faire bon usage des outils déjà disponibles, tels que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, le portail européen de la jeunesse et la plateforme Youth Voices<sup>22</sup>, pour permettre aux jeunes de sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale qu'ils souhaitent mettre en lumière et de partager leurs points de vue et leurs préoccupations concernant leur santé mentale et les approches visant à résoudre leurs problèmes de santé mentale. Veiller à ce que les jeunes soient conscients de l'importance que revêt leur participation pour garantir l'efficacité et la pertinence des mesures qui seront adoptées, en recourant, par exemple, à une communication accessible et adaptée aux jeunes.
32. Veiller à ce que les jeunes en situation de vulnérabilité soient représentés dans l'élaboration des programmes de politique gouvernementale en matière de santé mentale afin que ces programmes ne prennent pas uniquement en compte les intérêts des jeunes ayant un accès plus aisé aux canaux de participation institutionnels, mais aussi les intérêts de ceux qui ont bien plus de mal à se faire entendre. Soutenir la promotion de canaux permettant aux jeunes en situation de vulnérabilité de faire entendre leurs préoccupations.
33. Continuer à soutenir l'animation socio-éducative afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle pour ce qui est de la protection de la santé mentale des jeunes en leur permettant de participer à des activités reposant largement sur les relations et la confiance entre les jeunes et les animateurs socio-éducatifs ainsi qu'en développant leur capacité à demander de l'aide lorsqu'ils font face à des difficultés émotionnelles et psychologiques.

---

<sup>21</sup> Voir la note de bas de page n° 5.

<sup>22</sup> Youth Voices est une plateforme d'enregistrement vocal de la Commission européenne, lancée au cours de l'Année européenne de la jeunesse 2022, qui permet aux jeunes de partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs propositions.

34. Soutenir l'animation socio-éducative, les organisations de jeunesse et d'autres experts et parties prenantes concernés dans leur rôle de fournisseurs d'informations aux jeunes et leur permettre de diffuser des informations de qualité sur la manière de renforcer la santé mentale et le bien-être des jeunes et de traiter les problèmes de santé mentale, le cas échéant.
35. Promouvoir un espace numérique plus sûr et plus sain pour les jeunes, conformément à la déclaration européenne sur les droits et principes numériques<sup>23</sup>. Il s'agit notamment d'encourager la sensibilisation et la formation en matière d'éducation aux médias et à l'information ainsi que d'utilisation responsable des médias sociaux, avec des garanties contre les risques tels que le cyberharcèlement, les discours de haine, le pédopiégeage et le temps d'écran excessif, et de fournir des informations sur la promotion en ligne agressive de produits tels que les boissons et les aliments mauvais pour la santé, l'alcool, le tabac et d'autres produits similaires et d'offrir une protection contre celle-ci.
- 

---

<sup>23</sup> Parlement européen, Conseil et Commission, Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, 2023/C 23/01.

Références:

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur une approche globale en matière de santé mentale, COM(2023) 298 final.

Commission européenne, Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, "The impact of the COVID-19 pandemic on the mental health of young people: policy responses in European countries" ("L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des jeunes: réponses des pouvoirs publics dans les pays européens"), Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022.

Communication de la Commission européenne, "Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040", COM(2021) 345 final.

Comité économique et social européen, "Les acquis pérennes de l'Année européenne de la jeunesse: intégrer les questions liées à la jeunesse et autonomiser les jeunes", 2022.

Organisation mondiale de la santé, Principaux repères, "Santé mentale: renforcer notre action", 2022.

OCDE/Union européenne, "Health at a Glance: Europe 2022, State of Health in the EU Cycle" ("Panorama de la santé: Europe 2022, Cycle sur l'état de la santé dans l'UE"), Éditions OCDE, Paris, 2022.

Casabianca, E.J., Nurminen, M., Interventions to reduce loneliness among youth, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2022, doi:10.2760/793941, JRC129905.

Caroline Hickman, Elizabeth Marks, Panu Pihkala, Susan Clayton, R Eric Lewandowski, Elouise E Mayall, Britt Wray, Catriona Mellor, Lise van Susteren, *Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey*, The Lancet Planetary Health, Volume 5, numéro 12, décembre 2021, p. 863.